



GMBA Seleco
WALTER ALLINIAL

membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

- > Conseil
- > Audit
- > Expertise comptable, fiscale et sociale

ASSOCIATION CLOWNS SANS FRONTIERES

70 bis rue de Romainville
75019 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

5, rue Lespagnol - 75020 PARIS
Tél : 33 (0)1 44 93 10 30 - Fax : 33 (0)1 44 93 10 39
E-mail : paris20@gmba.fr
Site internet : www.gmba-allinial.com

SARL au capital de 75 812,90 euros - 612 007 690 RCS PARIS - NAF 6920 Z - N° TVA : FR 01612007690
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Parisienne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International



Notre engagement
responsable depuis
2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CLOWNS SANS FRONTIERES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Votre association a reçu des ressources externes selon les informations décrites dans le paragraphe « tableau de variation des fonds dédiés » de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations et à revoir par sondages les calculs effectués par l'association dans le cadre de la comptabilisation de ces subventions. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 2 mai 2022 et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

CLOWNS SANS FRONTIERES

Exercice du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

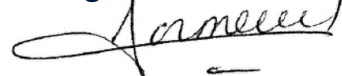
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 1er juin 2023
Le Commissaire aux Comptes

GMBA Séléco

Représentée par

Virginie DORMEUIL



COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...	13 292	13 292					
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage	11 160	9 650	1 509	1 546	36	2.35		
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres	1 529		1 529	1 529				
Total I	25 981	22 942	3 039	3 075	36	1.18		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	9 230	1 500	7 730	9 278	1 548		
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 348		4 348	657	3 691	561.94	
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	136 716		136 716	57 968	78 748	135.85	
	Valeurs mobilières de placement	15		15	15			
	Instruments de trésorerie							
	Disponibilités	167 353		167 353	278 346	110 992	39.88	
Charges constatées d'avance (2)	3 257		3 257	4 361	1 104	25.31		
Total II	320 919	1 500	319 419	350 624	31 205	8.90		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecart de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	346 899	24 442	322 458	353 699	31 242	8.83		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres	87 676		86 629		1 047	1.21	
Report à nouveau							
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	21 687		1 047		20 640	NS
	Situation nette (sous total)	109 364		87 676		21 687	24.74
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	109 364		87 676		21 687	24.74
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	71 437		210 195		138 758	66.01
	Total II	71 437		210 195		138 758	66.01
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	33 182		33 112		71	0.21
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	25 976		13 706		12 270	89.52
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	21 575		8 926		12 650	141.72
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	923		85		839	991.72
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance	60 000				60 000		
	Total IV	141 657		55 828		85 829	153.74
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	322 458		353 699		31 242	8.83

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	310		335		25	7.46
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	4 440		1 374		3 066	223.21
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	1 900		3 200		1 300	40.63
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	56 500		47 000		9 500	20.21
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	88 961		89 413		451	0.50
Mécénats	22 000		17 000		5 000	29.41
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	42 365		39 900		2 465	6.18
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 873		12 914		2 041	15.81
Utilisations des fonds dédiés	142 950		27 980		114 970	410.90
Autres produits	39		2		36	NS
Total I	370 338		239 118		131 220	54.88
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	1 858				1 858	
Variation de stock	1 548		1 583		3 131	197.79
Autres achats et charges externes	187 298		88 888		98 409	110.71
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	2 618		1 725		893	51.80
Salaires et traitements	108 725		80 096		28 629	35.74
Charges sociales	42 969		32 136		10 833	33.71
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	636		1 434		798	55.63
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	4 192		36 000		31 808	88.35
Autres charges	1		26		25	97.61
Total II	349 845		238 722		111 123	46.55
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	20 493		396		20 097	NS

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 196		528		668	126.43
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change	24		23		2	7.62
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	1 221		551		670	121.53
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	62				62	
Différences négatives de change	44		117		74	62.64
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	105		117		12	10.28
2. Résultat financier (III-IV)	1 115		434		682	157.25
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	21 608		830		20 778	NS
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	233		468		235	50.28
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	233		468		235	50.28
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	153		250		97	38.73
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	153		250		97	38.73
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	79		218		138	63.55
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	371 791		240 137		131 654	54.82
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	350 104		239 089		111 014	46.43
5. EXCEDENT OU DEFICIT	21 687		1 047		20 640	NS

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	193 805	97 030	96 775	99.74
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL	193 805	97 030	96 775	99.74
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	193 805	97 030	96 775	99.74
TOTAL	193 805	97 030	96 775	99.74

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2022	12	Exercice N-1	31/12/2021	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	110 961	110 961		106 413	106 413	
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénat	110 961	110 961		106 413	106 413	
- Dons manuels	88 961	88 961		89 413	89 413	
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénat	22 000	22 000		17 000	17 000	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public						
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	61 380			58 743		
2.1 Cotisations avec contrepartie	310			335		
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie	42 365			39 900		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	18 705			18 508		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	56 500			47 000		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	142 950	94 650		27 980	19 780	
TOTAL	371 791	205 611		240 136	126 193	
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - MISSIONS SOCIALES	296 939	145 756		156 681	89 145	
1.1 Réalisées en France	111 573	40 361		83 653	53 303	
- Actions réalisées par l'organisme	111 573	40 361		83 653	53 303	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger	185 366	105 395		73 028	35 842	
- Actions réalisées par l'organisme	185 366	105 395		73 028	35 842	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	34 622	25 738		28 656	20 572	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	17 311	12 869		14 328	10 286	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	17 311	12 869		14 328	10 286	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	14 351	8 239		17 753	14 476	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES						
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	4 192	4 192		36 000	2 000	
TOTAL	350 104	183 925		239 090	126 193	
EXCEDENT OU DEFICIT	21 687	21 686		1 046		

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	193 805	193 805	97 030	97 030
Bénévolat	193 805	193 805	97 030	97 030
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	193 805	193 805	97 030	97 030
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	188 000	188 000	96 646	96 646
Réalisées en France	750	750	20 346	20 346
Réalisées à l'étranger	187 250	187 250	76 300	76 300
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	5 805	5 805	384	384
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	193 805	193 805	97 030	97 030

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	145 756		89 145		56 611	63.50
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	40 361		53 303		12 942	24.28
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme	105 395		35 842		69 553	194.05
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	25 738		20 572		5 166	25.11
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	12 869		10 286		2 583	25.11
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	12 869		10 286		2 583	25.11
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	8 239		14 476		6 237	43.09
TOTAL DES EMPLOIS	179 733		124 193		55 540	44.72
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	4 192		2 000		2 192	109.60
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	183 925		126 193		57 732	45.75

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénats	110 961		106 413		4 548	4.27
- Dons manuels	88 961		89 413		452	0.51
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénats	22 000		17 000		5 000	29.41
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public						
TOTAL DES RESSOURCES	110 961		106 413		4 548	4.27
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	94 650		19 780		74 870	378.51
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	205 611		126 193		79 418	62.93

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	85 288		85 288			
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	21 688				21 688	
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice						
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	106 976		85 288		21 688	25.43

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	188 000		96 646		91 354	94.52
Réalisées en France	750		20 346		19 596	96.31
Réalisées à l'étranger	187 250		76 300		110 950	145.41
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	5 805		384		5 421	NS
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL	193 805		97 030		96 775	99.74
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat	193 805		97 030		96 775	99.74
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	193 805		97 030		96 775	99.74

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	160 895	178 675	17 780	9.95
(-) Utilisation	94 650	19 780	74 870	378.51
(+) Report	4 192	2 000	2 192	109.60
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	70 437	160 895	90 458	56.22

Commentaires:

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 322 457.59 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 370 337.77 Euros et dégageant un excédent de 21 687.36 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'activité et de l'organisation de l'association :

Clowns Sans Frontières France (CSF) est une association artistique et humanitaire créée en 1993, relevant de la loi de 1901. Elle intervient partout dans le monde pour apporter, à travers le rire et le spectacle, un soutien psychosocial à des populations victimes de crises humanitaires ou en situation de grande précarité, en premier lieu les enfants.

CFS agit toujours en lien avec des associations ou des ONG internationales implantées localement. Chaque partenariat fait l'objet d'une création spécifiquement adaptée au public bénéficiaire. Un travail de " repérage " est effectué auprès du partenaire et du public accompagné afin de comprendre le contexte d'intervention, les besoins, problématiques et contraintes du public, et le type d'accompagnement mené par les travailleurs sociaux. Il s'agit de proposer une intervention artistique qui vienne compléter l'accompagnement déjà en place tout en tenant compte des spécificités du public afin de formuler une proposition respectueuse à laquelle il puisse s'identifier. Tous les intervenants sont des artistes professionnels qui offrent leur art bénévolement le temps d'une mission.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'activité de l'association en 2022 a pu reprendre notamment à l'étranger avec plusieurs projets (Sénégal, Madagascar, Egypte, Philipinnes...).

L'association a reçu un soutien financier significatif de la part du ministère de la culture à hauteur de 90 000 euros dont 60 000 euros ont été portés en produits constatés d'avance pour 2023/2024.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de l'ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et de l'ANC 2018-06 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Modalités d'établissement du Compte Emploi des Ressources

1/ Missions sociales

Affectation directe :

Sont directement affectés aux missions sociales :

- Les charges directes concernant les missions exploratoires et artistiques menées à l'international comme en France (frais de transports, repas, hébergement des bénévoles en mission, accessoires de spectacles, frais des soirées " retour de missions " liés à chaque missions artistiques.).
- Les charges directes des journées d'ateliers de pratiques artistiques en France ou à l'étranger
- Les charges directes d'événements de capitalisation et d'échanges
- Les charges directes d'événements exclusivement dédiés à la sensibilisation (expositions photographiques, interventions auprès des scolaires, etc.)
- 20% des frais d'actions en France (collecte et sensibilisation) pour leur dimension sensibilisation
- 100% des frais de service civique liés aux projets (Jeanne et Aziza)
- Les frais de personnel :

* Poste Délégué générale : 60% répartis comme suit :

- o Projet France 20%
- o Projet Philippines 5%
- o Projet Sénégal 10%
- o Projet Madagascar 5%
- o Projet Egypte 5%
- o Projet Territoire Palestiniens 5%
- o Projet Marche des Nez 10%

* Poste Chargée de communication et prestataire communication : 60% répartis comme suit :

- o Projet France 20%
- o Projet Philippines 4%
- o Projet Sénégal 4%
- o Projet Madagascar 4%
- o Projet Egypte 4%
- o Projet Territoire Palestiniens 4%
- o Projet Marche des Nez 20%

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- * Poste de Responsable des projets : 100% (salaire brut et charges patronales) répartis comme suit :
 - o Projet France 50%
 - o Projet Philippines 5%
 - o Projet Sénégal 20%
 - o Projet Madagascar 5%
 - o Projet Egypte 20%

* Poste Coordinatrice Marche des Nez : 100%

* Les intervenants (artistes) : 100%

Affectation indirecte :

- 75 % des frais de communication (frais d'impression de brochures, d'affiches, des journaux annuels ou de gestion du site internet)
- 75% des frais de vie associative (groupes de travail sur les projets.)
- 75% des frais de fonctionnement (loyer, assurances, télécommunications, documentation, services bancaires.)

2/ Frais de recherche de fonds

Affectation directe :

Sont directement affectés aux frais d'appel à la générosité du public, à la recherche de fonds privés (fondations, mécénat, partenariats.) et les frais liés à la recherche de subvention :

- Les frais postaux
- Les frais liés aux achats et envois de produits dérivés, à la boutique en ligne, et aux matériels utilisés pour les stands de vente de ces produits dérivés
- Les frais directs pour la recherche et la gestion des donateurs (logiciel de gestion des dons, envois des reçus fiscaux.)

Les frais de personnel :

- 30% du poste de Déléguée Générale
- 30% de la Chargée de communication et du prestataire com'
- 20% RAF (Fabienne Cossin, 2 interventions en 2022, passation DG)

Affectation indirecte :

Sont indirectement affectés :

- 100 % des frais de recherche de fonds (Dont 50% lié à l'AGP)
- 10 % des frais de fonctionnement
- 15% des frais de communication

3/ Frais de fonctionnement

Affectation directe :

- 10% du poste de Déléguée Générale
- 10% de la Chargée de communication
- 80% RAF (Fabienne Cossin, 2 interventions en 2022, passation DG)

Affectation indirecte :

- 10 % des frais de communication
- 25 % des frais de vie associative
- 15% frais de fonctionnement

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

- Affectés aux missions sociales : 100% bénévolat " mission artistique " et 20% du bénévolat " action en France sensibilisation/collecte "
- Affectés en frais de recherche de fonds : 80 % du bénévolat " action en France sensibilisation/collecte "
- Affectés en frais de fonctionnement : 100 % bénévolat de compétences

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 292		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 543		600
Emballages récupérables et divers	4 017		
TOTAL	10 560		600
Prêts, autres immobilisations financières	1 529		
TOTAL	1 529		
TOTAL GENERAL	25 381		600

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			13 292	13 292
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 143	7 143
Emballages récupérables et divers			4 017	4 017
TOTAL			11 160	11 160
Prêts, autres immobilisations financières			1 529	1 529
TOTAL			1 529	1 529
TOTAL GENERAL			25 981	25 981

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	13 291			13 291
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 723	468		6 191
Emballages récupérables et divers	3 291	168		3 459
TOTAL	9 014	636		9 650
TOTAL GENERAL	22 305	636		22 942

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	468				
Emballages récupérables et divers	168				
TOTAL	636				
TOTAL GENERAL	636				

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Réserves	86 629			1 047				87 676
Excédent ou déficit de l'exercice	1 047	1 047-		21 687	21 687			21 687
TOTAL	87 676	1 047-		22 734	21 687			109 364

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	35 300		35 300				
Madagascar	5 300		5 300				
Madagascar - Institut F	8 000		8 000				
Palestine-ville de Paris	10 000		10 000				
Palestine-Inst francais	4 000		4 000				
palestine SCAC	5 000		5 000				
Ville de Paris-MNA	3 000		3 000				
Contributions financières d'autres organismes	14 000		13 000			1 000	
Hoppenot□□	7 000		7 000				
FDF-accompagner un enfan	4 000		3 000			1 000	
Banque Pop-Shum	3 000		3 000				
Ressources liées à la générosité du public	160 895	4 192	94 650			70 437	
Ethiopie (dons)	100					100	
Egypte (dons et mécén)□□	26 090		25 750			340	
Afrique (don)	10 805					10 805	
Don M / collecte MS	55 000	4 192				59 192	
Equateur (mecenat)	2 000		2 000				
Madagascar (mécénat)	10 000		10 000				
Sénégal (mécénat)	21 150		21 150				
Journée binome (mécénat)	4 500		4 500				
Air France (mécénat)	15 000		15 000				
Actions transverses (méc)	16 250		16 250				
TOTAL	210 195	4 192	142 950			71 437	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	1 500				1 500
TOTAL	1 500				1 500
TOTAL GENERAL	1 500				1 500

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 529	1 529	
Autres créances clients	4 348	4 348	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	590	590	
Taxe sur la valeur ajoutée	600	600	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	91	91	
Divers état et autres collectivités publiques	78 055	78 055	
Débiteurs divers	57 380	57 380	
Charges constatées d'avance	3 257	3 257	
TOTAL	145 850	145 850	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	182	182		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	33 000	33 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	25 976	25 976		
Personnel et comptes rattachés	6 260	6 260		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 057	13 057		
Autres impôts taxes et assimilés	2 258	2 258		
Autres dettes	923	923		
Produits constatés d'avance	60 000	60 000		
TOTAL	141 657	141 657		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Immo incorporelle	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et inform	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les stocks ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	182
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 926
Dettes fiscales et sociales	10 015
Total	21 123

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 257
Total	3 257
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	60 000
Total	60 000

Les produits constatés d'avance correspondent à la subvention du Ministère de la culture rattachée à 2023/2024.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	1
Total	3

Valorisation des contributions volontaires

Le bénévolat est évalué selon les principes suivants :

- 7h par jour de mission artistique
- 7h par jour, 4h par demi-journée, d'action de sensibilisation et de collecte,
- au plus proche du réel pour le bénévolat de compétence.

La valorisation retenue est la suivante :

- valorisation "spécialiste" : 50€/heure
- valorisation "non spécialiste" : 15€/heure

Cette distinction "spécialiste" et "non spécialiste" est mise en place afin de valoriser le bénévolat de l'association de manière plus exhaustive en regard des compétences des bénévoles.

L'association totalise au 31/12/2022 4 182 heures de bénévolat (en forte hausse suite à la reprise des projets par rapport à 2021 qui totalisait 1 298 heures) valorisées au global à la somme de 193 805 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.